



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
GENERALE

A/CN.9/32/Add.1  
25 mars 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR  
LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL  
Troisième session  
New York, 6 avril 1970  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire

PUBLICATION D'UN ANNUAIRE DE LA CNUDCI

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. La Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), à sa deuxième session, a prié le Secrétaire général de faire une étude où il proposerait diverses formules possibles pour un annuaire de la CNUDCI et de mettre des exemplaires de cette étude à la disposition de l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session<sup>1/</sup>. L'étude demandée a été publiée sous la forme d'un rapport du Secrétaire général (A/CN.9/32) qui a été mis à la disposition de l'Assemblée générale et des Commissions intéressées de l'Assemblée. Le présent additif audit rapport décrit les mesures qui ont été prises par ces organes. L'Annexe I au présent additif contient la version révisée d'un Aperçu du contenu d'un annuaire établie en tenant compte des débats et décisions de l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session.

2. Sur recommandation de la Sixième Commission (par. 3 ci-dessous) et après examen du rapport de la Cinquième Commission (par. 4 ci-dessous), l'Assemblée générale a adopté la résolution 2502 (XXIV) relative au rapport de la Commission des

1/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa deuxième session (1969), Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 18 (A/7618)

Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa deuxième session. Cette résolution contient les dispositions suivantes à propos de la publication d'un annuaire de la CNUDCI :

"L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa deuxième session,

...

Tenant compte du rapport du Secrétaire général concernant la publication d'un annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et des incidences financières des différentes formules envisagées pour ledit annuaire,

...

7. Approuve en principe la publication d'un annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, grâce auquel les travaux de la Commission seraient plus largement connus et plus aisément accessibles, et prie la Commission d'examiner, lors de sa troisième session, la date de publication et le contenu de l'annuaire, en tenant compte du rapport du Secrétaire général et des débats de l'Assemblée générale à sa vingt-quatrième session;

8. Autorise le Secrétaire général à publier l'annuaire visé au paragraphe 7 ci-dessus, conformément aux décisions et recommandations que la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international adoptera lors de sa troisième session;"

3. Au cours de ses débats consacrés au rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa deuxième session, qui ont précédé l'adoption de cette résolution, la Sixième Commission a examiné les décisions de la Commission concernant la publication d'un annuaire. Elle a fait rapport à l'Assemblée générale sur la question dans les termes suivants<sup>2/</sup> :

---

<sup>2/</sup> Rapport de la Sixième Commission sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa deuxième session (A/7747, par. 30 et 31).

"I. Etablissement d'un annuaire de la CNUDCI

30. Les représentants ont généralement convenu qu'un annuaire de la CNUDCI contribuerait à rendre ses travaux plus largement connus et plus aisément accessibles, et que la publication de l'annuaire était en principe souhaitable.

31. Cependant, certains représentants ont exprimé des doutes sur l'opportunité de la publication d'un annuaire, alors que les résultats du travail de la CNUDCI n'étaient pas encore apparents. Ces représentants doutaient que l'avantage de disposer d'un annuaire justifiait son coût, du moins pour le moment. On a fait observer que la création d'un annuaire n'était pas nécessairement la meilleure façon d'obtenir les résultats espérés de cette publication, et que d'autres moyens - tels que le rapport annuel de la CNUDCI, avec peut-être certaines modifications, et l'accès aux documents disponibles - pouvaient fournir des solutions acceptables. Ces représentants ont exprimé l'espoir que la décision pourrait être suspendue jusqu'à la session suivante de l'Assemblée générale, lorsque celle-ci aurait connaissance de l'opinion définitive de la CNUDCI sur ce sujet. Cependant, la majorité des représentants qui sont intervenus à propos de cette question ont apporté leur appui à la publication d'un annuaire sans délai superflu, et ont exprimé leur préférence pour une méthode similaire à celle proposée dans la formule A contenue dans le rapport du Secrétaire général. Un représentant a fait observer que la formule A omettait d'énumérer certains des documents pertinents nécessaires à une connaissance complète des activités de la CNUDCI, tels que ceux traitant des délais et prescriptions."

4. La Cinquième Commission a examiné les incidences financières de la publication d'un annuaire de la CNUDCI<sup>3/</sup> et a fait rapport à l'Assemblée générale en ces termes :

"4. Partant de l'hypothèse que la Commission du droit commercial international déciderait que le premier numéro de l'annuaire comprendrait la documentation relative aux trois premières sessions, et non seulement aux deux premières, et se prononcerait pour une publication plus proche de la formule A, qui pourrait permettre une marge de 10 p. 100 en plus du nombre de pages initialement envisagées, le Secrétaire général a demandé un crédit supplémentaire de 25 800 dollars au chapitre 11 (Imprimerie) du budget pour l'exercice 1970. Le Secrétaire général compte que la vente de l'annuaire procurerait 2 125 dollars de recettes à créditer au chapitre 4 des recettes du budget pour 1970.

5. Dans son rapport à ce sujet (A/7748), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé l'ouverture d'un crédit ramené à 25 000 dollars pour la publication de l'annuaire, considérant qu'il

---

<sup>3/</sup> A/7761, par. 4 à 8. Rapport de la Cinquième Commission sur les incidences administratives et financières du projet de résolution figurant dans le rapport de la Sixième Commission (A/7747, par. 38).

n'était pas nécessaire de prévoir une marge de 10 p. 100 en vue de l'insertion éventuelle d'une documentation supplémentaire, puisque la formule la moins coûteuse était fondée sur un choix effectué avec soin de la documentation à publier. La recommandation du Comité était faite sous réserve que la Commission du droit commercial international décide, à sa troisième session, de publier en 1970 le premier numéro de l'annuaire. Au cas où la Commission déciderait de remettre cette publication à plus tard, aucun crédit ouvert à cette fin dans le budget pour 1970 ne pourrait être utilisé à d'autres fins.

6. Au cours de la discussion sur cette question, une délégation a formulé des réserves concernant ce qui était, à son avis, une mesure précipitée et prématurée, la Commission du droit commercial international ne devant prendre une décision au sujet de la date de publication et du contenu de l'annuaire qu'en avril 1970.

7. Une autre délégation a exprimé l'espoir que l'annuaire serait publié en chinois bien que cela n'eût pas été prévu dans les prévisions de dépenses.

8. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si le projet de résolution contenu dans le rapport de la Sixième Commission (A/7747, par. 38) était adopté, un crédit supplémentaire de 25 000 dollars devrait être ouvert au chapitre 11 du budget pour 1970, étant entendu que ce crédit ne serait pas utilisé à une autre fin, quelle qu'elle soit, si la Commission du droit commercial international décidait, à sa troisième session, de ne pas publier en 1970 le premier volume de son annuaire."

5. La version révisée de l'annuaire, dont un aperçu figure à l'Annexe I au présent document, fait suite à une proposition formulée par le Secrétaire général dans son rapport (A/CN.9/32, par. 23), aux termes de laquelle la décision définitive au sujet de l'annuaire ne pouvant être prise avant la troisième session de la Commission, "la question de savoir s'il convient de publier des annuaires sur les travaux des trois premières sessions en un seul volume, pourrait être examinée le moment venu". L'exposé du Secrétaire général (A/CN.5/1244) et le rapport pertinent du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/7748) sur les incidences financières du projet de résolution figurant dans le rapport de la Sixième Commission (A/7747, par. 38) portaient de l'hypothèse que la Commission désirerait peut-être publier les annuaires sur les travaux des trois premières sessions en un seul volume; l'ouverture d'un crédit de 25 000 dollars recommandée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et approuvée par l'Assemblée générale reposait sur cette hypothèse.

6. La Commission voudra peut-être tenir compte de certaines considérations d'efficacité et d'économie qui plaident en faveur de la publication en un seul volume de la documentation relative aux trois premières sessions de la Commission. Cela permettrait de réduire les dépenses de reliure et de distribution. En outre, une partie de la documentation présentée pour les deux premières sessions a été remplacée par une documentation révisée et étoffée présentée à la troisième session. Une présentation globale de cette documentation permettrait de se passer des premiers documents et serait aussi plus complète, plus logique et plus utile. Cela est vrai par exemple de la loi posant les règles de fond applicables aux ventes et de la réglementation uniforme envisagée en matière de délais et de prescription. Les travaux relatifs à ces questions ont maintenant atteint le stade de la présentation de rapports de fond par les groupes de travail à la troisième session. En faisant figurer le compte rendu des débats de la troisième session dans le volume en question, on accélérerait aussi la diffusion des renseignements les plus importants.

7. L'Annexe I au présent rapport contient une proposition tendant à la publication d'un volume unique portant sur les trois premières sessions. La documentation relative à la troisième session est signalée par un astérisque; cette documentation serait supprimée si la Commission décidait de publier séparément la documentation relative à sa troisième session.

8. On constatera que l'aperçu du contenu figurant à l'Annexe I ne prévoit pas l'inclusion des comptes rendus analytiques des séances de la Commission. Dans son rapport, dont le présent document constitue un additif, le Secrétaire général a indiqué au paragraphe 19 que lorsque la CNUDCI entreprendra l'examen détaillé des textes juridiques, les comptes rendus analytiques prendront une importance nouvelle en acquérant le caractère de travaux préparatoires. Il précise dans son rapport que la Commission n'a pas encore atteint ce stade au cours de ses deux premières sessions. La Commission voudra peut-être maintenant décider à quel stade il conviendrait de prévoir l'inclusion des comptes rendus analytiques dans l'annuaire.

## ANNEXE I

### Version révisée de l'Aperçu du contenu d'un annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Nombre de pages  
 (version anglaise)

#### I. HISTORIQUE : CREATION DE LA CNUDCI

- |                                                                                                                                                                                                                                      |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Notice historique, comprenant des extraits pertinents de documents des Nations Unies sur les mesures qui sont à l'origine de la création de la Commission .....                                                                   | 3  |
| 2. Résolution 2102 (XX) - 1965 - de l'Assemblée générale .                                                                                                                                                                           | 2  |
| 3. Développement progressif du droit commercial international : rapport du Secrétaire général (A/6396) (y compris les annexes I et II) .....                                                                                         | 70 |
| 4. Débats de la Sixième Commission, extraits des comptes rendus .....                                                                                                                                                                | 25 |
| 5. Assemblée générale, vingt et unième session : rapport de la Sixième Commission (A/6594); résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale : création de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ..... | 6  |

#### II. DEBATS DE LA COMMISSION

##### A. Première session

- |                                                                                                       |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Rapport de la Commission (A/7216) y compris l'annexe I .....                                       | 37 |
| 2. Observations du Conseil du commerce et du développement (A/7214, deuxième partie, chap. VII) ..... | 3  |
| 3. Rapport de la Sixième Commission (A/7408) .....                                                    | 10 |
| 4. Résolution 2421 (XXIII) de l'Assemblée générale ...                                                | 2  |
| 5. Liste des autres documents pertinents (y compris les comptes rendus analytiques) .....             | 1  |

/...

B. Deuxième session

|                                                                                                                                                                                                                                         |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Rapport de la Commission (A/7618) (y compris les annexes III à V) .....                                                                                                                                                              | 70 |
| 2. Liste des décisions prises par le Conseil du commerce et du développement et l'Assemblée générale au sujet du rapport de la CNUDCI et extraits de certaines de ces décisions .....                                                   | 6  |
| 3. Rapport de la Sixième Commission à la vingt-quatrième session de l'Assemblée générale sur le rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa deuxième session (A/7747) ..... | 14 |
| 4. Résolution 2502 (XXIV) de l'Assemblée générale ....                                                                                                                                                                                  | 2  |
| 5. Résolution 2550 (XXIV) de l'Assemblée générale (Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international) .....                     | 2  |
| 6. Liste des autres documents pertinents .....                                                                                                                                                                                          | 1  |

C. Troisième session

|                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Rapport de la Commission (y compris certaines annexes)* .....                                            | 70 |
| 2. Rapport de la Sixième Commission sur les travaux de la troisième session* .....                          | 12 |
| 3. Résolution et/ou autre décision de l'Assemblée générale (sur les travaux de la troisième session)* ..... | 2  |
| 4. Liste des autres documents pertinents .....                                                              | 1  |

---

\* Documents relatifs à la troisième session. Ces documents figureront dans le présent volume de l'Annuaire s'il est décidé de réunir la documentation des trois premières sessions dans le premier volume de l'Annuaire. Le nombre de pages indiqué est le résultat d'une estimation.

### III. DOCUMENTATION RELATIVE A DES SUJETS PARTICULIERS

#### A. Vente internationale des objets mobiliers corporels

##### 1. Unification des règles de fond et des règles déterminant la loi applicable

##### a) Règles uniformes régissant la vente internationale des objets mobiliers corporels

1) Analyse des réponses et des observations des gouvernements sur les Conventions de La Haye de 1964, rapport du Secrétaire général (A/CN.9/31)\* .....

48

2) Analyse des réponses et des observations des gouvernements sur la Convention de La Haye de 1955 (A/CN.9/33)\* .....

14 1/2

3) Rapport du Groupe de travail de la vente internationale des objets mobiliers corporels sur la session qu'il a tenue à New York du 5 au 16 janvier 1970 (A/CN.9/35)\* .....

77

##### 2. Délais et prescription dans le domaine de la vente internationale d'objets mobiliers corporels

a) Rapport du Groupe de travail des délais et de la prescription dans le domaine de la vente internationale des objets mobiliers corporels sur la session qu'il a tenue à Genève du 18 au 22 août 1969 (A/CN.9/30)\* ..

36

b) Liste des documents pertinents .....

1

##### 3. Conditions générales de vente et contrats types, "Incoterms" et autres termes commerciaux

a) Conditions générales de vente et contrats types : rapport du Secrétaire général (A/CN.9/18) (à l'exclusion des annexes contenant les réponses des organismes et organisations) .....

13 1/2

\* Documents relatifs à la troisième session. Ces documents figureront dans le présent volume de l'Annuaire s'il est décidé de réunir la documentation des trois premières sessions dans le premier volume de l'Annuaire. Le nombre de pages indiqué est le résultat d'une estimation. /...

Nombre de pages  
(version anglaise)

|                                                                                                                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| b) Conditions générales de vente et contrats<br>types : rapport du Secrétaire général<br>(A/CN.9/34)* .....                                                            | 14 |
| c) Liste des documents pertinents .....                                                                                                                                | 1  |
| <br>B. <u>Paielements internationaux</u>                                                                                                                               |    |
| 1. Instruments négociables : note du Secrétaire<br>général et rapport de l'Institut international<br>pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)<br>(A/CN.9/19) ..... | 13 |
| 2. Instruments négociables : analyse des réponses<br>et des observations des gouvernements, rapport du<br>Secrétaire général (A/CN.9/34)* .....                        | 50 |
| 3. Etude préliminaire des garanties et sûretés en<br>matière de paiements internationaux : rapport du<br>Secrétaire général (A/CN.9/20, Add.1) .....                   | 31 |
| 4. Liste des documents pertinents .....                                                                                                                                | 1  |
| <br>C. <u>Arbitrage commercial international</u>                                                                                                                       |    |
| 1. Rapport du Secrétaire général (A/CN.9/21<br>et Corr.1) .....                                                                                                        | 62 |
| 2. Liste des documents pertinents .....                                                                                                                                | 1  |
| <br>D. <u>Réglementation internationale des transports<br/>    maritimes</u>                                                                                           |    |
| 1. Note du Secrétaire général (A/CN.9/41)* .....                                                                                                                       | 10 |
| 2. Liste des documents pertinents .....                                                                                                                                | 1  |

---

\* Documents relatifs à la troisième session. Ces documents figureront dans le présent volume de l'Annuaire s'il est décidé de réunir la documentation des trois premières sessions dans le premier volume de l'Annuaire. Le nombre de pages indiqué est le résultat d'une estimation.

Nombre de pages  
(version anglaise)

E. Formation et assistance en matière de droit  
commercial international

- |                                                   |       |
|---------------------------------------------------|-------|
| 1. Rapport du Secrétaire général (A/CN.9/27) .... | 8 1/2 |
| 2. Rapport du Secrétaire général (A/CN.9/39)* ... | 8     |

IV. REPERTOIRE ANNOTE DES DOCUMENTS DE LA CNUDCI

(Y compris les projets, les documents de travail et les documents de caractère préliminaire ne figurant pas dans l'Annuaire) ..... 6

V. BIBLIOGRAPHIE DE LA CNUDCI ..... 5

-----

---

\* Documents relatifs à la troisième session. Ces documents figureront dans le présent volume de l'Annuaire s'il est décidé de réunir la documentation des trois premières sessions dans le premier volume de l'Annuaire. Le nombre de pages indiqué est le résultat d'une estimation.